

Projet Pédagogique Club Ados Vacances d'hiver Du 16 au 27 février 2026



Nadia POTENTIER

Responsable Jeunesse

87, avenue de la Libération - BP 54

60260 LAMORLAYE CEDEX

Tél : 03 44 21 10 75

animation@centre-social-rural-lamorlaye.org

I - Descriptif de la structure

L'Accueil de Loisirs jeunes se situe dans les locaux du Centre Social de Lamorlaye.

Centre Social de Lamorlaye
87, avenue de la Libération
60260 LAMORLAYE
Tél. 03.44.20.61.61

Le centre Social est organisateur et responsable des ACM (Accueil Collectif de mineurs). Il est situé à la périphérie de la commune (9500 hab.) et évolue dans un concept semi-urbain. On y trouve une multitude de services répondant aux demandes de la population.

Les jeunes seront accueillis au Centre Social rural de Lamorlaye. Ils pourront profiter pleinement des espaces aménagés qui leur permettront de s'épanouir aux travers de différents ateliers (jeux, loisir, détente, sorties) et de pouvoir profiter d'un lieu de rencontre, de partage, d'écoute et d'échanges.

II - Les intentions éducatives du Centre Social Rural

La politique éducative du Centre Social Rural vise la population des 2 ans1/2 jusque 15 ans (maternelle, primaire, collège).

Les valeurs éducatives se traduisent essentiellement par :

- Le développement de l'autonomie
- Le sens des responsabilités
- La solidarité et le partage
- L'écoute et le respect de l'autre.

Le projet pédagogique est l'application directe du projet éducatif. Ils sont mis à la disposition des parents ainsi que le règlement intérieur.

III - Les intentions éducatives de l'équipe

- Favoriser l'autonomie des jeunes à travers la prise d'initiative.
- Amener chaque jeune à trouver sa place au sein du groupe.
- Contribuer à l'épanouissement des jeunes sur le :

Savoir être, le savoir, le savoir faire, la communication et le comportement.

Rôle de l'adulte

1. La Directrice :

- ⇒ Veille au bon déroulement des activités.
- ⇒ Rassemble et contrôle l'ensemble des documents nécessaires (dossiers d'inscriptions des jeunes, fiches sanitaires, déclaration et réglementation DDCS, contrat d'assistance, documents personnels, paiement etc..).
- ⇒ Planifie toutes les activités, les transports et vérifie les qualifications et les compétences des animateurs, des intervenants extérieurs.
- ⇒ Veille au respect de la législation en vigueur.
- ⇒ Garantit la sécurité physique, morale et affective du public.
- ⇒ Est régulateur et médiateur au sein de son équipe et du groupe de jeunes.
- ⇒ Reste en cohérence avec l'élaboration du projet pédagogique et les valeurs éducatives de référence.
- ⇒ Anime et conduit l'équipe d'animateurs.
- ⇒ Reste l'interlocutrice privilégiée des parents.
- ⇒ Apporte soutien, aide et écoute.

2. Les animateurs :

- ⇒ Adhèrent et participent au projet pédagogique de la directrice.
- ⇒ Encadrent et animent.
- ⇒ Transmettent des valeurs.
- ⇒ Élaborent des projets et proposent des idées aux jeunes en faisant preuve d'innovation.
- ⇒ Favorisent le dialogue, les échanges et restent à l'écoute des jeunes.
- ⇒ Respectent les besoins et le rythme des jeunes.
- ⇒ Restent vigilants dans tous les domaines (sécurité, hygiène, santé) du jeune.
- ⇒ Participent aux activités et s'impliquent dans la vie quotidienne.
- ⇒ Aident les jeunes à mettre en place des projets.

IV- Les objectifs pédagogiques

Pour répondre aux objectifs éducatifs de l'organisateur, il est nécessaire de décliner les objectifs pédagogiques correspondants, ainsi que les moyens mis en place pour y parvenir. De ce fait, il est important de contribuer à l'épanouissement des jeunes au travers d'activités culturelles, artistiques et physiques permettant l'enrichissement personnel de chaque jeune.

Objectifs Pédagogiques	Moyens	Critères d'évaluation
FAVORISER L'EPANOUISSEMENT AUX TRAVERS D'ACTIVITES DIVERSES ET VARIEES	• Mettre en place des réunions préparatoires avec l'équipe d'animation qui, autour d'un projet, va choisir des activités innovantes à proposer. • Elaborer un planning d'activités réfléchi par l'équipe et adapté au public jeune. (Programmation en ligne sur le site). • Proposer des sorties (artistiques, culturelles et sportives) pour enrichir les connaissances. • Concevoir avec les jeunes des séjours ou mini-séjours à thème. • Solliciter des intervenants extérieurs pour des activités spécifiques.	• Bilan de réunion avec l'équipe d'animation. • Les réunions équipe-jeunes invitent à l'échange afin de connaître la satisfaction ou le mécontentement de chacun et d'enrichir les projets. • Les jeunes qui s'investissent et prennent plaisir dans des activités proposées par l'équipe ou avec des intervenants.
RESPONSABILISER LES JEUNES EN LES RENDANT ACTEUR DANS LA GESTION DE LA VIE QUOTIDIENNE	• Temps calme permettant la récupération. • Des horaires et un planning adaptés aux jeunes (accueil matinal jusque 10h15 sur le Centre, réveil échelonné sur les séjours). • Des repas et goûters conviviaux. • Aménagement de leur lieu de vie avec eux en organisant l'espace.	• Le groupe réparti dans l'espace. • Des jeunes qui se posent et récupèrent pendant les temps calme. • Des jeunes qui se sentent sécurisés et investis dans leur lieu de vie. (Centre et lieu de séjour).
	• Les jeunes proposent des idées et les mettent en place. • L'équipe écoute et accompagne les jeunes dans leurs projets et les aides à les réaliser. • Les jeunes s'investissent dans l'organisation de séjour (préparation du matériel, planning des tâches quotidiennes, repas, veillées..). • Les jeunes apprennent à gérer un budget (pour des activités ou la gestion d'un repas). • L'équipe informe et sensibilise les jeunes lors de débats.	• Réussite dans la préparation de grand jeux et veillée (recherche, mise en place, déroulement). • Investissement et plaisir de participer. • Un groupe solidaire dans l'entraide et l'échange. - Des prises d'initiatives de la part des jeunes (individuelles ou en groupe) • Respect des règles. • Ecoute et vigilance.

V – Le fonctionnement du Club Ados

Le club ados sera ouvert 10 jours du **16 au 27 février 2026**.

1) Le public du Club Ados

Il s'adresse à des collégiens ou résidant de Lamorlaye âgés de 11 à 15 ans. Il est ouvert à toutes et à tous : de toutes catégories sociales ou nationalité.

Pour tout jeune présentant un handicap, un accueil personnalisé est proposé à la famille et au jeune.

2) Les horaires

Le club ados sera ouvert soit :

En journée (10h00 à 17h00), demi-journée (13h30/1700) ou avec soirée (14h/22h00). Ils noteront leurs heures d'arrivées et de départ sur une fiche présence.

Selon les activités les horaires peuvent varier (consulter le planning sur le site ou sur le centre pour chaque vacances scolaires).

Les jeunes devront impérativement respecter les horaires sauf autorisation écrite des parents pour repartir plus tôt.

3) L'encadrement

Conformément à la réglementation ACM, la direction et l'équipe d'animation répondent à toutes les conditions de diplômes et de qualifications requises.

L'équipe d'encadrement se compose en tout de 2 ou 3 personnes suivant l'effectif.

⇒ Nadia POTENTIER responsable du service jeunesse (BAFD).

⇒ Helia HUBERT Animatrice BAFA (Vacataire)

4) Les locaux

Les jeunes seront accueillis dans la salle polyvalente du Centre Social. Ils participeront à l'installation de leur lieu de vie en s'appropriant l'espace. Il y a un accès direct sur le jardin.

Ils accéderont par l'entrée principale pour entrer et sortir du Centre.

A l'extérieur du Centre

2 gymnases équipés pour les activités sportives d'intérieur et extérieur.

Le Parc du château, le City Park ou l'espace derrière la cantine scolaire pour les grands jeux extérieur.

La pharmacie

Une petite pièce au 1^{er} étage est aménagée pour recevoir des soins.

Une armoire fermée à clé avec tout le nécessaire premiers secours est à disposition de l'équipe.

Un cahier d'infirmier est tenu à jour pour toute intervention.

5) Santé et soins :

La directrice formée aux 1^{er} secours aura la fonction « d'assistant sanitaire ».

Aucun médicament ne pourra être administré sans ordonnance.

En cas de blessure superficielle, l'équipe est autorisée à prodiguer les premiers soins avec les produits autorisés. Les responsables légaux seront prévenus.

En cas de blessures graves, les responsables légaux seront prévenus et les services d'urgence appelés (pompier, SAMU..)

6) La vie quotidienne :

Les journées s'organisent de la façon suivante :

- 10h00/10h30 ► Accueil des jeunes
- 10h30/12h00 ► Activités
- 12h00/13h00 ► Repas
- 13h00/14h00 ► Temps calme
- 14h00/16h30 ► Activités
- *16h30/1700 ► Goûter et Débriefing*

Ces horaires sont modifiables selon les activités de la journée.

Des soirées peuvent être organisées suivant le programme.

7) Les réunions

*Les temps de débriefing : Les jeunes et l'équipe d'animation se réunissent au moment du goûter pour faire un point de la journée.

C'est un temps de réflexion tous ensemble. L'intérêt de ces réunions est que chacun exprime ses impressions, ses envies, ses attentes.

Cela permet aussi de réguler des problèmes éventuels survenus dans la journée. L'équipe favorise le dialogue, donne la parole à chacun et prend note des demandes. Elle fait en sorte que tout le monde ait adopté l'ensemble des règles de vie collective.

8) La restauration

Les repas sont pris de la façon suivante :

- Pique-nique fourni par les parents.
- Repas préparé sur place avec les ados (courses en supermarché).
- Repas en extérieur (pique-nique fourni par les parents ou restauration rapide).

Le goûter sera pris dans l'espace aménagé des jeunes et sera proposé par le centre (pain, céréales, fruits, laitage ou gâteaux).

9) Les transports

En ce qui concerne les déplacements :

- Les 2 mini bus du Centre Social de chacun 9 places pour les petits déplacements. Ces mini bus sont conduits par la directrice et l'animateur jeune.
- Bus de la compagnie « KEOLIS ».

10) Les objectifs opérationnels

- Instaurer un cadre de vie en assurant une cohésion de groupe.
- Responsabiliser et faire participer les jeunes dans la gestion de la vie quotidienne.
- Susciter l'intérêt avec des ateliers culinaires ou créatifs.
- Proposer des jeux d'équipe et de coopération.
- Apprendre à gérer son rythme et ses limites physiques.
- Respecter les consignes sanitaires, de sécurité et de l'environnement.

11) Les activités

Un programme réfléchi par l'équipe (en tenant compte des idées échangées lors de réunions) et répondant aux besoins des jeunes sera mis en place. Ce programme ainsi qu'une feuille d'inscription à remplir **obligatoirement** seront consultables 2 semaines avant le début des vacances sur le site « espace jeunesse » du Centre Social ou disponibles à la demande auprès de la directrice.

Des places peuvent être limitées suivant l'activité et le nombre d'animateurs présents.

Dans le but de privilégier l'investissement de chacun au sein du groupe et de rendre les jeunes acteurs de leurs vacances, certaines journées peuvent être consacrées à organiser ensemble des moments d'activités.

Il s'agit d'amener une réflexion collective pour l'organisation d'un moment bien à eux.

Le jeune n'a pas l'obligation de participer à une activité qu'il n'aurait pas envie de faire. L'équipe reste à l'écoute et trouve des solutions.

Du 16 au 20 février : (Nadia et Helia)

Semaine sport et ambiance montagne. Direction la salle de Sport pour des jeux collectifs (initiation basket), des jeux d'hiver en équipe sur le thème de la montagne et une soirée raclette. Des petits jeux d'ambiance et de défis.

En ce qui concerne les sorties : Patinoire (Aren'ice de Cergy) et accrobranche, escalade en intérieur (HAPIK à Chambly).

Du 23 au 27 février : (Nadia et Helia)

Des petits jeux de connaissances. Atelier créatif, customise ton tee-shirt.

Tous en cuisine pour concocter un délicieux repas. Donne ton avis lors d'un forum débat sur des sujets de société.

Sortie au bowling de St Maximin, ciné grand écran sur le centre.

Un intervenant en Footstyle (démonstration et atelier proposé aux jeunes).

Le temps calme des ados :

Le temps calme est un temps de récupération accordé aux ados après le déjeuner.

L'équipe veillera à ce que les besoins et rythme de chaque ado soient bien respectés.

Les ados auront le choix de se poser tranquillement ou bien de faire une activité calme.

Le temps calme des animateurs :

A tour de rôle et sans perturber le fonctionnement du service, les animateurs prennent un temps de repos de 30 mn à l'écart des ados. Ce qui permet à chacun de souffler avant la reprise des activités.

12) Les inscriptions

Des documents seront à remplir par les parents pour établir un dossier complet pour chaque jeune :

Fiche d'identification comprenant photocopie des vaccins, autorisation parentale, règlement intérieur (docs disponibles sur le Centre ou à télécharger sur le site du Centre Social « service jeunesse Lamorlaye »).

La validation du règlement intérieur se fera dès lors que le dossier complet est rendu et signé des parents ou des tuteurs légaux.

Des documents supplémentaires pourront être demandés et rajoutés aux dossiers suivant un projet spécifique (ex : certificat médical, brevet d'aisance aquatique..). Ces documents sont souvent obligatoires pour les départs en séjour.

Un planning disponible sur le site est à remettre au service pour la période des vacances afin de valider l'inscription, en respectant le délai et suivant le nombre de places disponibles.

13) Participation financière

L'adhésion pour le Club ados est de **15 euros** pour l'année scolaire.

Les inscriptions pour les vacances se font sur planning à la semaine. Il n'y aura pas de prorata fait sur le tarif si un ado ne vient pas la semaine complète.

La participation est calculée suivant le coût des activités, des sorties ou des séjours. Un barème est établi en fonction des revenus. Le règlement doit être effectué avant le début des vacances afin de valider l'inscription.

La comptabilité est assurée par la secrétaire enfance-jeunesse qui enverra aux familles la facture et justificatifs si besoin après la période de vacances.

14) La règlementation

Le jeune aura connaissance des règles de vie en collectivité dont certaines ne sont pas négociables.

Une réflexion collective sera menée pour que l'équipe amène les jeunes à réfléchir aux règles du Club Ados. Différents moyens comme l'expression (sous forme de scénettes) ainsi que des panneaux ludiques créés par les jeunes peuvent permettre de mettre à profit ces règles.

L'intérêt est que chacun intègre les règles votées ensemble.

J'ai le droit et je dois !

Aspects non négociables de l'équipe

- L'utilisation du portable seulement dans les temps définis par l'équipe. A son arrivée, le jeune devra déposer son portable dans une boîte mis à disposition (se référer au règlement intérieur).
- Les supports de jeux type (DS ou autres) ne seront pas acceptés.
- Tout vol, violence et insultes à répétition pourrait entraîner l'exclusion définitive du club ados ou sanctionné.
- Faire preuve de tolérance et de respect envers les autres est impératif,
- La consommation d'alcool ou possession de produits illicites est interdite.

Les parents doivent se référer au règlement intérieur concernant la règlementation appliquée au service jeunes. Ce règlement sera validé dès lors que les parents auront inscrit et rempli un dossier complet pour l'inscription.

